

HORAIRES D'OUVERTURE DÉCHÈTERIE D'ERSTEIN

Lundi	Fermé
Mardi	13h - 17h55
Mercredi	9h - 11h55 / 13h - 17h55
Judi	13h - 17h55
Vendredi	13h - 17h55
Samedi	9h-11h55 / 14h - 16h55
Dimanche	9h - 11h55



FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

2026 : Mardi 14 juillet, Samedi 15 Aout,
Dimanche 1 novembre, Mercredi 11 Novembre,
Vendredi 25 décembre, Samedi 26 décembre.

Horaires exceptionnels veille de fête :

Les jeudis 24 et 31 décembre 2026,
le site sera exceptionnellement ouvert de 9h à 13h.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Prochains rattrapages de la collecte
lors de jours fériés

La collecte du mercredi 11 novembre sera repoussée au jeudi 12 novembre
Communes concernées : Erstein ville

La collecte du vendredi 25 décembre sera avancée au jeudi 24 décembre
Communes concernées : Hindisheim, Ichtratzheim, Limersheim, Zi Erstein

La collecte du vendredi 1er janvier 2027 sera repoussée au samedi 2 janvier
Communes concernées : Hindisheim, Ichtratzheim, Limersheim, Zi Erstein

COMPOSTEURS

La Communauté de Communes met
à disposition des usagers du territoire du pays
d'Erstein des composteurs à prix réduits.

Deux modèles sont proposés :

Composteur 400L à 15 €
Composteur 600L à 25€

Le Kit d'extension
(pour passer de 400 à 600L)
peut être acquis séparément
au prix de 10€

Après commande auprès
du service Gestion des Déchets,
vous pourrez récupérer
votre composteur directement
à la déchèterie d'Erstein.

Paiement uniquement au Trésor Public,
après réception de la facture envoyée à votre adresse.



La réduction des déchets – Focus

La seconde vie des objets

Réparer, réemployer, prolonger...
Consommer responsable, une évidence ! ?

Faire durer ce que l'on possède, réparer
quand c'est possible, donner ce qui ne sert plus,
éviter les achats inutiles... ces habitudes permettent
de préserver les ressources, de soutenir les acteurs
du réemploi et de réduire ce qui part à la poubelle.



Aujourd'hui, 90% des objets
qui pourraient être réemployés
ne le sont pas!

Réemployer

Donner un objet
encore en bon état
permet de prolonger sa vie

Entretien/réparer

Entretien régulièrement
ses objets permet d'éviter
leur remplacement

Acheter durable

Privilégier la seconde main,
les labels et la réparabilité

Liens pratiques

Le Repair Café !

Venez faire réparer vos objets !
dates 2026 : <https://projectill.fr/repaircafe.php>

Agir pour la Transition Ecologique (ADEME)

Conseils et actualités :
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers>

Points d'apport volontaire (PAV) – Actualités

En février dernier, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a installé
un nouveau point d'apport volontaire enterré sur la Commune de Hindisheim :
au croisement entre la rue de la Croix et la route de Limersheim.

Ce point d'apport volontaire est composé de 4 conteneurs de tri :

- 1 Verre
- 2 Plastiques/Métaux
- 1 Papiers/Cartons



COMMUNAUTÉ
DE DU
CANTON D'ERSTEIN

Service Gestion des Déchets
Ménagers 2, rue du Couvent - 67150
Erstein Tél.: 03 88 64 66 71 E-mail :
service.om@cc-erstein.fr

Génération graphique et illustrations : Josi Marzler - WWW.LAMICHEURE.COM - Impression : D www.imprimerie-deppan.fr - Ne pas jeter sur la voie publique !



Printemps 2026
n° 31



Le Journal du TRI

ÉDITO

Nos déchets : des ressources !

Grâce à la mobilisation de chacun,
nos déchets sont mieux triés et peuvent
être valorisés, à travers le recyclage
ou dans la production d'énergie !

Et comme pour toute ressource, il nous
faut optimiser et limiter son usage,
faisons aussi en sorte de réduire
nos déchets, car le meilleur déchet,
c'est celui qu'on ne produit pas !

A la déchèterie d'Erstein, des évolutions
se dessinent : plus de filières et une collecte
permanente de déchets ménagers
dangereux : encore un mieux pour tous
et surtout pour notre environnement...
Toutes les modalités vous sont précisées
dans ce numéro et même si des travaux
vont affecter l'accès au site, gageons
que rapidement tout cela permettra
à tous de gagner en efficacité !

Les crises traversées et à venir, ainsi que
nos modes de vie nous obligent à plus
de sobriété et de solidarité pour que
notre planète profite à tous et pour
longtemps encore.

Nous savons pouvoir compter sur vous

pour qu'ensemble nous abordions le tri,
la réduction des déchets de façon
volontaire et positive, pour être
au rendez-vous de la transition
écologique !

Reconnaissons pour le chemin parcouru
au cours du mandat précédent et prêts
à relever les défis de celui qui commence,
nous sommes résolus à poursuivre
avec vous les engagements nécessaires...

Bonne lecture de ce « journal du tri » !

C'EST MON
TRI-TRI
QUOTIDIEN!



Stéphane SCHAAL
Président
Laurent JEHL
Vice-président en charge de la gestion
des déchets Ménagers Résiduels (OMR).

Attention travaux !!!

À compter du mois de Septembre 2026,
et pour une durée de 6 mois,
des travaux se tiendront sur la voie
d'accès à la Déchèterie d'Erstein.
La circulation des véhicules sera
alors fortement perturbée.

Afin de fluidifier au mieux l'accès
à la déchèterie et de permettre à tous
de déposer les déchets dans les
meilleures conditions, privilégiez vos
passages après 15h (l'affluence étant

plus importante en début d'après-midi)
et il vous sera demandé :

- de regrouper autant que possible
vos produits et matériaux pour réduire
le nombre de passages,

- de limiter au mieux le temps passé
sur la déchèterie pour diminuer le délai
d'attente. Sur place, les agents de
déchèterie restent à votre disposition
pour vous conseiller et vous renseigner.



Rappel : l'accès en déchèterie
n'est possible que sur présentation
d'une carte valide, aux heures
d'ouverture du site.

Plus d'information sur <https://www.cc-erstein.fr/>
ou auprès du service Gestion des déchets
(service.om@cc-erstein.fr).

Déchèterie d'Erstein : nouveautés 2026 !

Toujours afin de permettre de trier et de valoriser au mieux les déchets sur son territoire, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein va ajouter les catégories suivantes sur la déchèterie d'Erstein :

Les Déchets Chimiques des Particuliers

« Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets chimiques des particuliers ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans les canalisations. Il faut les déposer en déchèterie, dans leur emballage d'origine. »

Les produits concernés

Il s'agit des déchets chimiques issus des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage.



ATTENTION !
Le déchet sera refusé s'il est :

- ⊖ Non identifié
- ⊖ En mélange
- ⊖ Dans un contenant inadapté
- ⊖ Assimilable à une activité professionnelle

Les autres filières : arrivée prévue au second semestre 2026

Les Articles de Sport et de Loisirs

Ce sont les équipements encore en bon état, utilisés en pratique sportive ou loisir de plein air (avec accessoires et consommables)

Exemples : Vélo, skate, plongée, pêche, ski, camping, équitation, raquettes, ballons, protections, fitness, chasse...



Les Articles de Bricolage et de Jardinage Thermiques

Ce sont les machines et appareils motorisés thermiques encore en bon état et utilisés pour le bricolage et le jardinage.

Exemples : tondeuse, accessoires, souffleur, débroussailluse, motoculteur, taille-haie, broyeur, pompe...

Les huisseries

Il s'agit des portes, avec ou sans châssis, des fenêtres, des portes-fenêtres, des fenêtres de toit, des volets en bois.

Refusés : les déchets 100% bois (=> benne bois), les plaques de verre seules (=> encombrants), les portes de garage dont la dimension est supérieure au support en déchèterie.



Le plâtre et plaques de plâtre

Ces déchets seront séparés des autres déchets d'isolation.

Exemples : plaques entières ou en morceaux, plâtre avec carrelage, isolant ou sur rails...
Refusés : béton cellulaire et gravats.

Le mobilier

Il s'agit des différents éléments d'ameublement : mobilier intérieur et extérieur, éléments d'agencement, tapis, stores, literie.

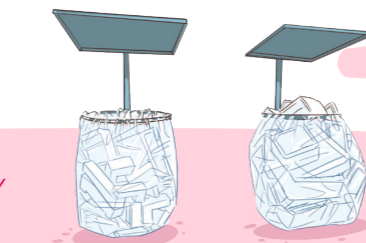
Quelques consignes : état du mobilier indifférent - planches de bois d'étagères acceptées - meubles vides



Le polystyrène

Ce sont les éléments de calage et caissons en polystyrène expansé.

Refusés : les polystyrènes souillés, colorés, les mousses et le polystyrène de construction.



25L Les consignes pour le dépôt en déchèterie:

- Limite de 25L maximum par foyer et par jour.
- Apportez votre déchet chimique dans son emballage d'origine ou avec une étiquette précisant son contenu.
- En déchèterie, confiez votre déchet à un agent : il est chargé de valider son acceptation.
- Les produits ne doivent pas être mélangés.
- Les contenants doivent être en bon état (pas de fuite) et fermés.

Que deviennent ces produits ?

Après acceptation en déchèterie, ils sont alors transportés vers les centres de traitement adaptés pour être valorisés sous forme d'énergie ou de matière.



+ d'infos



Rendez-vous sur le site de la Communauté de Communes, rubrique « Déchets » et/ou contactez le service « Gestion des Déchets » : par mail : service.om@cc-erstein.fr ou par tél. : **03 88 64 66 71**

Accès au site de la déchèterie

La déchèterie du Pays d'Erstein est réservée uniquement aux habitants et professionnels des communes suivantes :

Bolsenheim, Hindisheim, Hipsheim, Ichtratzheim, Erstein, Krafft, Limersheim, Nordhouse, Osthouse, Schaeffersheim, Uttenheim.



La présentation d'une carte d'accès valide reste obligatoire.

Tout remplacement de carte perdue ou endommagée est facturé au tarif de 5€.

Redevance des ordures ménagères

Vous emménagez ou vous quittez le territoire du Pays d'Erstein ?

Votre foyer évolue, pour toute situation, il convient de contacter le service gestion des déchets ménagers. A défaut, le service continuera de vous facturer le tarif correspondant pour les ordures ménagères.

Service Gestion des Déchets Ménagers
Mail : Service.om@cc-erstein.fr
Tél. 03 88 64 66 71



Une redevance fixe à 26 levées et variable au-delà

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la tarification annuelle de la redevance incitative repose sur le nombre de levées.

C'est à dire, le nombre de fois où le bac à ordures ménagères est présenté pour la collecte.

Tarifs à la levée supplémentaire	
60L	2 €
80L	3 €
120L	4 €
180L	6 €
240L	8 €
770L	20 €

LE CAMION PASSERA BIEN TOUTES LES SEMAINES... MAIS ATTENTION... AU DELA DE 26 LEVEES, LES NOUVELLES COLLECTES FERONT L'OBJET D'UNE TARIFICATION COMPLÉMENTAIRE...

